CHALLENGE France – Espagne
6 et 7 juin 2015.

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1: Définition de l'épreuve.

L'association MOTO CLUB PAU-ARNOS organise pour la 7ème fois consécutive une épreuve motocycliste intitulée Challenge France Espagne les 6 et 7 juin 2015, dans les catégories suivantes :

- 2 épreuves de vitesse 600cc (Expert) et 1000cc (Master), comptant pour le championnat de Ligue Aquitaine et le championnat inter-ligue Aquitaine – Poitou Charentes
- **NOUVEAU** : **Défi Pau Arnos : 3 courses : C**ourse de côte - Course d'équipe en relais – Course sprint individuel
- 1 endurance de 3 heures (Equipages composés de 2 ou 3 pilotes et de 1 à 3 motos)
- 2 courses pour le Fun Trophy
- 2 manches du Championnat Racing Side Car Mania dans les catégories Side Car Open et Side Car Classic

Conformément aux règlements de ces épreuves.

Article 2 : **Nombre de véhicules**
Sur le circuit Pau Arnos, d'un développement de 3.030 Km, il sera admis simultanément :

Nombre de véhicules admis	VITESSE	ENDURANCE	DEFI PAU ARNOS	Side car
ESSAIS	42	42	42	25
COURSES	35	42	35	21

Article 3 : Concurrents

La participation est ouverte à tout pilote détenteur d'une licence NCO ou d'une licence « une manifestation ».

Pour les catégories Expert / Master, seuls les pilotes titulaires des licences **NCO** contractées dans un club de la ligue d'Aquitaine marqueront des points aux championnats de Ligue Aquitaine Vitesse.

L'épreuve reste ouverte à tous les autres, mais ils ne pourront prétendre ni à l'obtention de points ni à un quelconque classement. Seront inscrits en priorité les pilotes de la ligue Aquitaine et des ligues Poitou-Charentes.

Celle-ci se réserve le droit d'examiner et éventuellement d'interdire la compétition à un pilote ayant un palmarès en inadéquation avec ces Championnats et Trophées. L**es pilotes ayant marqués des points en championnats du monde vitesse ou ayant été classé dans les 10 premiers du championnat SBK ou dans les 5 des coupes de France Promosport.**

.

Article 4 : Engagements

4.1 :
- Pour les catégories endurance – Défi Pau Arnos, les demandes d'engagement seront effectuées sur ffm.engage-sports.com

- Pour les catégories Expert / Master, les inscriptions seront possibles dans la limite des places disponibles, cf. à l'arrêté d'homologation du circuit. ; sachant que seront prioritaires jusqu'au 31/03/2015:

- les pilotes inscrits aux 3 épreuves du trophée interligue, à condition que les dossiers soient complets (inscriptions, règlements qui seront encaissés au fur et à mesure des épreuves)

Ces inscriptions seront effectuées sur ffm.engage-sports.com

- Pour les courses Fun Trophy les demandes d'inscriptions se feront par mail :
funontrack@gmail.com

- Pour le Championnat Racing Side Cars Mania les engagements se feront sur le site "side-car-course.conceptforum.net", chapitre "La Main Au Panier" à la rubrique "Championnat RSCM 2015"/ "Documenthéque".

4.2 : Droits d'inscription comprenant la location du transpondeur

Epreuve	Droit engagement en € jusqu'au 22/05/2015
Endurance 3h00	410 € / équipage
Vitesse : Expert et Master	145 € / pilote
Défi Pau Arnos	189 € / pilote
Fun Trophy	205€ / pilote
Racing Side Car Mania	235€/ pilote

Pour l'épreuve d'endurance :

Possibilité d'engager 2 ou 3 pilotes sur 1, 2 ou 3 motos par équipage (options à choisir lors de l'inscription)

Pour les équipages composés de 2 ou 3 motos, 2 tours de pénalités seront décomptés dans les premiers tours des 3h00.

4.3 : Caution transpondeur :

Le montant de la caution pour la location du transpondeur est fixé à 350€, à déposer, en chèque bancaire, au moment du contrôle technique.

A l'issue des épreuves concernées, et au plus tard 30 minutes après, la caution sera restituée après réception-contrôle du boitier et émargement du pilote.

En cas de dégradation, destruction, perte ou vol du transpondeur, le chèque de caution sera déposé à l'encaissement. Le transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution.

Le transpondeur sera placé à l'avant de la moto sur la fourche.

4.4 : Clôture des inscriptions :

Les inscriptions seront closes à épuisement des places offertes et au plus tard le vendredi 22 mai 2015.

Au-delà de cette date, seuls les engagements sur place seront possible au tarif de **195** € pour les catégories « master » et « expert », **480€** pour les « endurance » et 239€ pour le « Défi Pau Arnos ».

4.5 : Remboursement d'inscription :

Pour tout forfait, un droit administratif de 50€ sera retenu.

Tout forfait après le délai de clôture des engagements (22/05/2015) et avant l'ouverture des vérifications administratives (04/06/2015) entrainera une pénalité de 120€. Cette déclaration devra obligatoirement être faite par écrit, e-mail ou courrier. Après l'ouverture des vérifications administratives, les droits d'engagement ne seront ni remboursés ni reportés.

En cas de chute ou casse lors des sessions d'entrainement, aucun remboursement d'engagement ne sera possible, et ce même avec un certificat médical. De même en cas d'annulation de l'épreuve par décision fédérale aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Article 5 : Vérifications

Vérifications administratives: auront lieu :

Jeudi 4 juin 2015 de 16h00 à 20h00
Vendredi 5 juin 2015 de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Chaque pilote doit présenter :

- Licence FFM 2015 : NCO
- Ou demande de licence 1 épreuve
  - + chèque de 85 € à l'ordre du MOTO CLUB PAU ARNOS
  - + certificat médical précisant la non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition et daté de moins d'un an. Aucun certificat médical ne pourra être établi par les médecins de l'épreuve.
- Confirmation d'engagement reçue par email.

Vérifications techniques auront lieu :

Le vendredi 5 juin 2015 de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Les pilotes devront présenter leur équipement complet :

- Casque : seuls les casques intégraux, en bon état et de moins de 5 ans, avec visière, sont acceptés. Norme FIM
- Gants en cuir
- Combinaison cuir 1 pièce obligatoire. Doublure synthétique interdite, sauf port d'un sous-vêtement en coton, Nomex, ou soie
- Protection dorsale
- Bottes en cuir ou matériaux synthétiques homologués.
- 1 extincteur à poudre (6kg) ou de type CO2 (2kg) efficace sur les feux d'hydrocarbure – Cet extincteur sera marqué par les commissaires techniques.

Les machines et l'équipement du pilote devront être conformes au règlement technique de l'épreuve.

Les pilotes ne pourront prendre la piste qu'à l'issue de ces contrôles, toute tentative de s'y soustraire sera sanctionnée par le jury de l'épreuve. Au cas où ceux-ci ne seraient pas respectés, le pilote concerné ne pourra prendre la piste qu'après s'être remis en conformité. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Avant chaque départ, le passage par la pré-grill est obligatoire sous peine de déclassement de la séance chronométrée et des finales : 20 minutes avant.

Le Directeur de Course pourra faire mettre en parc fermé et faire vérifier toute machine, quel que soit son classement. Dans ce cas là, tout pilote qui n'aura pas mis sa machine en parc fermé immédiatement après son franchissement de la ligne d'arrivée, se verra déclassé de l'épreuve considérée conformément à l'article 13.2 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

ATTENTION : modifications sur Règlement Technique par rapport à 2014,
cf **Art.1 et Art. 15**

Article 6 : Laissez passer

Les laissez- passer seront fournis après vérifications administratives et techniques aux pilotes, et mécaniciens. Ils seront nominatifs, non vendables, non cessibles à titre gracieux.

Toute fraude entraînera la confiscation des laissez-passer incriminés, sans préjuger des sanctions disciplinaires encourues par le pilote à qui ils ont été délivrés.

Pour les courses de vitesse :
1 laissez-passer ''pilote '' – 2 laissez-passer ''mécanicien et chronométreur''

Pour les courses d'endurance et Relais :
2 ou 3 laissez-passer ''pilote'' – 2 ou 3 laissez-passer ''mécanicien et chronométreur ''.

La voie des stands est formellement INTERDITE aux mineurs de moins de 16 ans et aux animaux.

Article 7: Essais

Essais Privé :
Vendredi 5 juin 2015 de 8h30 à 18h05

Essais Chronométrés :
Samedi 6 juin 2015 de 7h30 à 15h15
Les grilles de départ seront déterminées à la suite des essais chronométrés obligatoires qui se dérouleront sur une séance de 20 mn.

Pour les courses d'endurance, chaque pilote ne pourra participer aux essais, que dans la série qui lui sera réservée, en fonction de la couleur de ses brassards et bracelets.

Article 8 : Officiels

La manifestation sera placée sous la Direction de :

Délégué Fédéral	Valérie GLEYZES (licence n° 64198)
Directeur de Course	Maryse DEL RIO (licence n° 20022)
Directeurs de Course adjoints	Nuno FERNANDES (licence n° 158829)
	Dominique COHEN (licence n° 6988)
Commissaires sportifs	Gérard GAUSSEN (licence n° 182890)
	Jean-Paul DELPIT (licence n° 170959)
Commissaires techniques	Patrice AUBERT (licence n°220460)
	Christelle PISTEN (licence n° 254206)
	Eric BROQUES (licence n° 082315)
	Odile BOURGUIGNON (licence n° 200630)

Article 9 : Assurance

La manifestation a obtenu le visa de la FFM et est assurée en responsabilité civile, conformément aux prescriptions de l'article R 331-30 du code du sport et de l'arrêté du 27 octobre 2006, auprès de l'ASSURANCE GRAS SAVOYE.

Article 10 :

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Article 11: Paddock et installation

Il est rappelé aux concurrents, que le paddock est un lieu de vie et de repos pour tous, en conséquence toute émission de bruit anormale (démarrage moteur, fête musicale etc.….) est proscrite, entre 20 heures et 8 heures.
Afin d'assurer la sécurité de tous, l'utilisation de deux roues motorisés (scooter, mini moto, etc.) est formellement interdite dans l'enceinte du circuit. Le déplacement des machines de courses et des voitures devra se faire à l'allure du piéton au pas. Les seuls véhicules 4 roues autorisés dans les zones de paddocks sont les véhicules munis d'une autorisation spécifique fournie lors des vérifications administratives. Les autres véhicules devront se garer sur les parkings visiteurs.
Pour les motos, le port du casque est OBLIGATOIRE en toute circonstance dès que le moteur est en marche.
Le paddock n'est pas une aire de jeux, l'utilisation par les enfants de trottinettes, vélos, mini motos, etc. est strictement interdit. Les enfants en bas âge doivent impérativement être accompagnés d'un adulte.
Les animaux sont interdits dans l'enceinte pit lane et box et dans le paddock ils doivent être tenus en laisse.

L'installation sur les parkings ne se fait pas librement. A leur arrivée, chaque équipe se verra affecté un emplacement sur un des parkings du Circuit. Chacun doit garder son emplacement propre, en utilisant des poubelles et des bacs à huile mis à disposition.
Il est interdit de percer des trous dans le sol afin de fixer le matériel et d'installer du matériel ou des véhicules en dehors de la zone réservée à l'équipe.
Nous demandons à tous un effort particulier afin que les zones de circulation des véhicules de maintenance et de sécurité restent dégagées en toute circonstance.

Tout manquement au règlement intérieur du circuit entraînera l'exclusion du pilote et de ses accompagnants. A ce titre, nous vous rappelons que chaque pilote est pleinement responsable des actes commis par son entourage.

Article 12 : Briefing

Il est obligatoire pour tous les pilotes et sera organisé par la Direction de Course, dans la salle de brieffing située dans les derniers box. Toute absence sera passible d'une amende de 50 € pour les solos et 75 € pour les side-cars.
Un émargement sera prévu afin de valider la présence de chaque pilote.

Article 13 : Stands - Ravitaillements

Pour toutes les courses et leurs essais, la vitesse de circulation maximale dans la voie des stands est de 60 km/h, sous peine de sanctions sportives (stop and go) ou financières (75€).

Dans et aux abords des stands et box, il est interdit :

- De fumer
- D'amener un animal même attaché
- De stocker de l'essence
- D'utiliser barbecue, gazinière, perceuse, compresseur, meuleuse
- De manipuler du carburant à moins de 3 mètres des couvertures chauffantes.
- De vidanger sur le sol

Pour le ravitaillement lors des épreuves d'endurance :

- Moteur coupé
- Machine béquillée
- Deux intervenants maximum, équipés d'une protection intégrale de la tête (Casque ou cagoule et lunettes), de vêtements longs protégeant du feu.
- Une personne munie d'un extincteur
- Pilote hors de la machine au moment du ravitaillement en carburant
- Seul un derrick ou système de remplissage de 30 litres sera autorisé.

Article 14: Equipage

Un Team manager devra être désigné par l'équipe sinon c'est le pilote qui sera responsable de son équipe et restera l'interlocuteur privilégié de l'organisation. Il doit faire respecter le règlement à son équipe. Il devra signaler par écrit le mode de fonctionnement de la course de ses pilotes (standard ou à l'américaine) avant les essais chronos. Si un changement est demandé juste avant la course, se sera sur accord de la Direction de Course et du Jury.
Un pilote pourra être changé avant la course à condition d'avoir participé aux essais chronométrés et avec l'accord e l'organisation. Un pilote ne pourra être inscrit au même instant, sur une autre machine.

Article 15: RTS

Tous les autres points seront traités conformément aux règlements généraux des diverses épreuves.
Tous les autres cas non prévus au présent règlement particulier et aux divers règlements généraux seront tranchés par le collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositifs de Code Sportif National, de ses annexes, et des règles générales CNV.